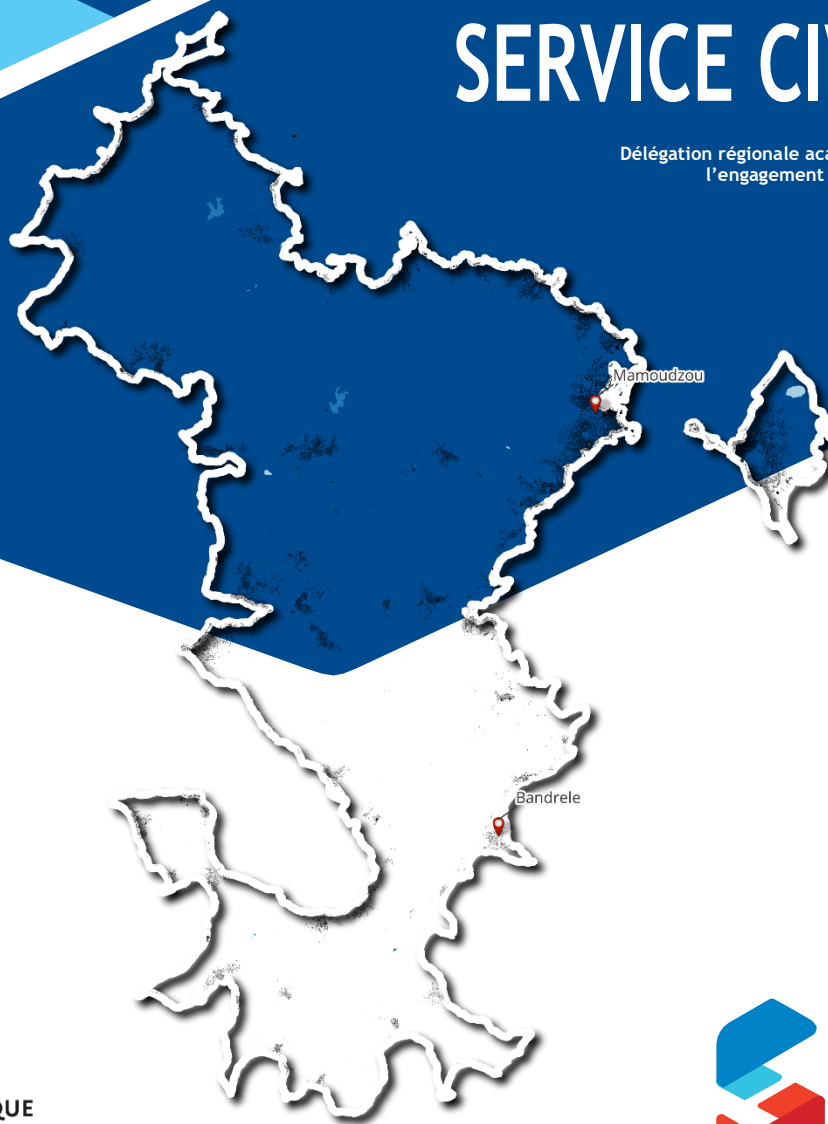


2023

LES FORMATIONS SERVICE CIVIQUE

Délégation régionale académique à la jeunesse à
l'engagement et aux sports - MAYOTTE



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2021, c'est désormais la nouvelle Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui conduit le dispositif du Service Civique au niveau local.

Le Service Civique représente à Mayotte un levier important pour les jeunes qui ont l'opportunité d'intégrer le dispositif. Outre l'expérience qu'il leur apporte, c'est une occasion de découvrir un autre univers et de découvrir soi-même, dans une nouvelle relation à la société et à l'engagement citoyen.

La Drajès de Mayotte souhaite accompagner au mieux chaque jeune engagé dans le Service Civique en lui apportant une offre de formations pour consolider ses compétences et enrichir ses connaissances. C'est l'objet de ce catalogue, fruit de la participation active des partenaires du territoire.

Moi-même et toute l'équipe de la Drajès adressons nos sincères remerciements à tous pour leur mobilisation en faveur des jeunes mahorais et souhaitons à chacun un excellent parcours de formation !

Madeleine DELAPERRIERE

Déléguée Régionale Académique à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports de Mayotte



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Dans le cadre du Service Civique, les organismes agréés sont tenus d'assurer aux volontaires une formation civique et citoyenne (décret du 6 mars 2022) et de la déclarer auprès de l'agence du Service Civique.

La formation civique et citoyenne (FCC) a été rendu obligatoire pour chaque volontaire par la loi relative au Service Civique, elle est composée de deux volets :

Un volet pratique : la formation au PSC1 pour tous les volontaires, financée à concurrence de 60 euros maximum par l'Etat (remboursé sur présentation des attestations de formation) ;

Un volet théorique : chaque volontaire du service Civique doit faire au minimum 2 jours de formation à mettre en œuvre sur son temps de mission.

Le volet théorique est financé par l'Etat à hauteur de 100 euros par volontaire versé par l'ASP sous forme de subvention aux organismes d'accueil agréés.

Une déclaration dans l'extranet ELISA (onglet attestation/formation) doit être faite au plus tard deux mois après la fin du contrat. L'absence de notification de cette information dans ELISA donne lieu à des ordres de reversement pour les organismes d'accueil.

La formation de tuteur de volontaires du Service Civique est également obligatoire pour les organismes qui accueillent les volontaires du Service Civique.



LES FORMATIONS 2023

SOMMAIRE

FORMATIONS CIVIQUE ET CITOYENNE	4
OPERATEUR : CRIJ	4
MODULE : LAÏCITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE	4
OPERATEUR : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	5
MODULE : LA LAÏCITE	5
MODULE : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	5
MODULE : CITOYENNETE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	5
MODULE : VIE ASSOCIATIVE	5
MODULE : MEDIA ET COMMUNICATION	5
MODULE : INSTITUTIONS ET POLITIQUE	5
MODULE : ENGAGEMENT ET VOLONTARIAT	5
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC 1)	6
OPERATEUR : ADSS	6
OPERATEUR : UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MAYOTTE	7
FORMATION TUTEUR SERVICE CIVIQUE	8
OPERATEUR : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	8



FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

Opérateur : CRIJ

Module : Laïcité et valeurs de la république

La formation est destinée aux volontaires du Service Civique qui sont en contact direct avec les publics. Elle vise à répondre à leurs besoins de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles rencontrées au quotidien.

Objectifs :

- Acquérir des repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la république et le principe de laïcité ;
- Apporter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure ;
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Nombre de places : 15 volontaires du service civique maximum par session

A savoir : Une attestation sera remise aux volontaires à l'issue de la formation.

Dates pour 2023 :	Lieu de la formation :	Horaires :
Mardi 7 mars, Mardi 4 avril, Mardi 2 mai, Mardi 6 juin, Mardi 4 juillet, Mardi 1 août, Mardi 5 septembre, Mardi 3 octobre Mardi 7 novembre 2023	Centre Régional d'Information Jeunesse de Mayotte, 1696 BD YOUNOUSSA BAMANA 97600 Mamoudzou.	De 08h à 12h et de 13h à 16h

Informations/inscriptions :
coordinateur.crij@gmail.com / contact@crij-mayotte.fr
Tél : 0639 00 16 36

Opérateur : La ligue de l'enseignement

Objectifs :

Sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté. Cette formation se déroule sur une journée à la ligue de l'enseignement et comprend un ou plusieurs modules qui peuvent porter sur l'engagement, le monde associatif, les jeunes et la politique, la laïcité, l'Europe, la solidarité internationale.

Modules :

- **La laïcité** (Histoire de la laïcité, Fait religieux, Sport et laïcité- UFOLEP)
- **Education environnement développement durable** (Découvrir son territoire, La biodiversité, Climat et enjeux de société)
- **Vivre et lutte contre les discriminations** (Stéréotypes et préjugés, Cadre juridique et actualités, Egalité Homme Femme, Les différentes formes de handicap)
- **Citoyenne européenne et internationale** (Interculturalité, l'Europe aujourd'hui, Solidarité, Parlement européen)
- **Vie associative** (Economie sociale et solidaire, La liberté de s'associer, la gouvernance associative)
- **Média et communication** (Citoyens du web, Education aux média, Théories du complot, Lutte contre les discours toxiques, Les média d'opinion)
- **Institutions et politique** (De la démocratie au totalitarisme, République et institutions, Coopérer et délibérer, Analyser et débattre)
- **Engagement et volontariat** (Droits et devoirs des volontaires, Les différents formes d'engagement, Partages d'expériences).

Nombre de places : 15 volontaires du service civique maximum par session

A savoir : Possibilité d'assurer la formation au plus près des volontaires.

Dates pour 2023 :	Lieu :	Horaires :
Les formations civique et citoyenne ont lieu tous les mercredis de chaque mois , tout au long de l'année. Les modules sont planifiés au choix et en fonction de la demande.	Ligue de l'enseignement de Mayotte 105 Rue Soweto, Cavani 97600 MAMOUDZOU	De 8h à 12h et de 13h à 16h

Informations/inscriptions :

jeunesse@laligue976.org et m.jeunesse@ligue976.org

Ligne directe : 0639 07 13 93 / 0639 05 36 68

Opérateur : ADSS

Objectifs :

- Prendre les mesures nécessaires avant l'arrivée des secours organisés :
- Être efficace en tant que premier maillon de la chaîne de secours.

Nombre de places : 15 volontaires du service civique maximum par session

A savoir : Une attestation sera remise aux volontaires à l'issue de la formation.

Dates pour 2023 :	Lieu :	Horaires :
Samedi 18 février, Samedi 18 mars, Samedi 15 avril, Samedi 20 mai, Samedi 17 juin, Samedi 22 juillet, Samedi 19 août, Samedi 16 septembre, Samedi 21 octobre, Samedi 18 novembre, Samedi 16 décembre 2023	Centre de formation ADSS, 133 Ruelle Baitisalam 97660 Nyambadao - Bandrélé	De 8h à 12h et de 13h à 16h

Informations/inscriptions :

adss.contact@gmail.com

Tél : 0639 27 97 24 / 0639 26 10 35



PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1(PSC 1)

Opérateur : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Mayotte

Objectifs :

Acquérir des compétences nécessaires à la réalisation des gestes de premiers secours destiné à :

- Protéger le sauveteur, la victime et les tiers ;
- Reconnaître certains signes de détresse affectant la victime ;
- Alerter ou faire alerter les secours d'urgence adaptés à la situation ;
- Intervenir efficacement conformément aux dispositions officielles en vigueur en attendant l'arrivée des secours ;

Nombre de places : 10 participants par session

A savoir : Un certificat de compétences de citoyen de la sécurité civile est délivré à la fin de la formation.

Dates pour 2023 :	Lieu :	Horaires :
Les volontaires seront informés de la date après leur inscription	Route nationale 1 BP 711 97600 MAMOUDZOU	8h à 12h et de 13h à 16h

Informations/inscriptions :

udsp976@outlook.fr

Tél : 06 39 39 39 63 / 0692 77 38 99

Opérateur : La ligue de l'enseignement

Objectif général :

Identifier les éléments fondamentaux et spécifiques de l'accueil d'un volontaire en engagement de Service Civique dans sa structure.

Objectifs spécifiques :

- Maîtriser les principes fondamentaux du Service Civique,
- Le cadre juridique et administratif
- Identifier les spécificités de ce statut par rapport aux autres membres de la structure (salariés, bénévoles, stagiaires, ...)
- Connaître le rôle et les obligations d'un tuteur
- Savoir accompagner un (ou plusieurs) volontaire(s) tout au long de leur(s) mission(s)

Public :

Tuteur des organismes agréés ou avec une mise à disposition/intermédiation
Tuteur des organismes souhaitant faire une demande d'agrément

Nombre de places : 15 tuteurs par session

Dates pour 2023 :	Lieu :	Horaires :
Mardi 21 février, Mardi 7 mars, Mardi 14 mars, Mardi 4 mars, Mardi 11 mars, Mardi 25 avril, Mardi 2 mai, Mardi 9 mai	Ligue de l'enseignement Mayotte à Cavani ou en distanciel	De 9h à 15h ou 9h à 12h en fonction de la thématique

Informations/Inscriptions : Inscriptions minimum **7 jours avant** la formation

jeunesse@laligue976.org et m.jeunesse@ligue976.org

Tél : 0639 07 13 93 / 0639 05 36 68

faites le Service Civique

ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE

UNIQUE ET UTILE ?

Si vous avez entre 16 et 25 ans,
votre mission vous attend sur :

www.service-civique.gouv.fr



« Le Service Civique
est une aventure
humaine
qui a fait évoluer
notre vision
du monde. »

« Le Service Civique
nous a permis
de contribuer à l'intérêt
général tout en acquérant
un savoir-être
et un savoir-faire. »



ADSS
Sauvetage Secourisme

FÉDÉRATION MAYOTTE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



Délégation Régionale Académique à la
Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

5 Rue Fundi HAMADA
97 600 Mamoudzou

☎ 0269 63 33 75

✉ drajes976-servicecivique@ac-mayotte.fr